

Décret n° 70-635 du 2 juillet 1970 portant approbation du règlement intérieur type pour l'exploitation en régie d'un abattoir public — Titre III : Introduction des animaux, décharge de responsabilité.

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	18/07/1970
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	70-635
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000674126

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] En dehors des jours et heures d'ouverture ci-dessus fixés, l'abattoir reste accessible aux usagers et aux transporteurs dans le cas de nécessité reconnue valable par l'exploitant. [...]

[...] personnel de pénétrer, sauf autorisation particulière de l'exploitant et compte tenu du respect des prescriptions sanitaires, dans les locaux suivants : Locaux réservés aux opérations d'abattage et au traitement [...]

[...] usagers ne peuvent prendre livraison des viandes abattues pour leur compte qu'après ressuage sous régime de froid de celles-ci et livraison des abats individualisables correspondants, qu'après premier traitement [...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'agriculture, Vu l'ordonnance n° 45-290 du 24 février 1945 portant création d'un conseil national des services publics départementaux et communaux, Vu le code de l'administration communale, et notamment ses articles 342 et suivants ; Vu la loi n° 65-543 du 8 juillet 1965 relative aux conditions nécessaires à la modernisation du marché de la viande, et notamment son article 6 ; Vu le décret n° 67-554 du 10 juillet 1967 relatif à l'exploitation des abattoirs publics ; Vu l'avis du conseil national des services publics départementaux et communaux en date du 20 septembre 1967, Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

RÉFÉRENCE

DECRET 70-635 du 18 juillet 1970, « Décret n° 70-635 du 2 juillet 1970 portant approbation du règlement intérieur type pour l'exploitation en régie d'un abattoir public – Titre III : Introduction des animaux, décharge de responsabilité. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000674126> (consulté le 29 août 2026).